

DEMANDE D'EMPIETEMENT

(de courte durée, max 7 j.)

Lieu:

Demande de permis de construire No :

Autorisation communale de travaux d'entretien no :

Nature des travaux prévus
(réfection façade, remplacement fenêtres, etc...)

- | | | |
|--|------------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Benne | Longueur sur chaussée | |
| <input type="checkbox"/> Petit échafaudage | Largeur sur chaussée | |
| <input type="checkbox"/> Pont roulant | Longueur sur trottoir | |
| <input type="checkbox"/> Chaufferie mobile | Largeur sur trottoir | |
| <input type="checkbox"/> Camion / nacelle | Date début des travaux | |
| <input type="checkbox"/> Véhicule utilitaire | Date fin des travaux | |
| <input type="checkbox"/> | | |

Facturer à: <i>(marquer d'une croix)</i>	Raison sociale	Adresse exacte	Lieu de domicile	Téléphone
<input type="checkbox"/> Requérant				
<input type="checkbox"/> Entrepreneur				

Adresser au min. 3 jours à l'avance une demande écrite ou orale auprès de la Direction de la police locale, Grand-Rue 37, 1700 Fribourg - e-mail: police@ville-fr.ch
Sgt de ville, ☎ 026/351.74.11 (07h30-08h30 / 13h30-14h00) - secrétariat, ☎ 026/351.74.04 (08h30-11h00 / 14h00-17h00)
<https://www.ville-fribourg.ch/constructions-travaux-privés>

Echafaudages Bennes

- Se référer aux prescriptions de l'AFE (*association fribourgeoise des échafaudeurs*)
- *Les bennes doivent être évacuées les samedis, dimanches, ainsi que les jours fériés. A défaut, les bennes seront évacuées par les soins de la Direction de l'édilité aux frais du requérant.*

Parcage

- Aucune autorisation de stationnement dans l'enceinte du chantier pour véhicules privés et utilitaires. *Parcage selon LCR 37 OSR 30,48,79 - OCR 18, 19, 21*

Autorisation de stationnement prolongé *(pour véh. utilitaires cat B ou véhicules automobiles légers)*

- Sur demande auprès de la police locale, Grand-Rue 37 (08h00 - 11h30 / 14h00 - 17h00). *Présentation du permis de circulation exigé. Uniquement pour l'exploitation d'un chantier.*

Réservation de places de parc pour début des travaux

(1 jour, ensuite balisage par l'entreprise)

- Adresser au min. 10 jours à l'avance une demande écrite auprès de la police locale.
<https://www.ville-fribourg.ch/transport-mobilite/stationnement/reservation-places-travaux> ou e-mail: police@ville-fr.ch

Empiètement > 7 jours:

- Adresser au moins **10 jours** à l'avance, une demande d'empiètement auprès du Service de la mobilité, Grand-Rue 37, 1700 Fribourg <https://www.ville-fribourg.ch/constructions-travaux-privés> (demande d'empiètement) ou par e-mail: fabien.kilchoer@ville-fr.ch

Lieu et date:

Le requérant:

➡ e-mail: police@ville-fr.ch

Type de signalisation



Emplacement	Piétons	type	
trottoir	ok \geq 1.20 m.	B 1	---
	déviation sur pl. de parc	B 2	A 1
	déviation / trottoir adjacent	B 3	A 1
parc & chaussée	----	B 4	A 1

Signalisation selon normes VSS 40 886

